

Référentiel multidisciplinaire de l'Amylose Cardiaque

Fiche MEDECINE NUCLEAIRE – Adressage des patients en médecine nucléaire pour scintigraphie osseuse

Rédigée par le Pr Pierre WEINMANN et le Pr Fabien HYAFIL



Imagerie

LA DEMANDE D'EXAMEN

► Pour une demande interne à l'HEGP :

Le clinicien prescripteur de l'examen réalise une demande connectée via DxCare. Aucune intervention du patient n'est nécessaire sur la prise de rendez-vous.

► Pour une demande externe à l'HEGP :

Le clinicien prescripteur peut télécharger la fiche de demande de Scintigraphie osseuse (Voir : Annexe 04 – Demande scintigraphie osseuse)

Il appartient au clinicien de laisser le patient prendre le rendez-vous lui-même ou de s'en occuper.

La demande d'examen doit mentionner "Scintigraphie osseuse à la recherche d'Amylose Cardiaque" dans la rubrique Indication non-carcinologique afin d'utiliser le bon protocole d'acquisition.

Sans cela, il existe un risque d'erreur :

- de machine (exemple : scintigraphie myocardique de perfusion, TEP, etc)
- de traceur
- de rendez-vous (pas le bon jour, pas la bonne durée prévue, etc)



Correspondants

Pour adresser la demande au service de médecine nucléaire de l'HEGP, envoyer la fiche de demande par fax au 01.56.09.29.68 et prenez rendez-vous via le secrétariat au 01.56.09.56.24

OU

Via l'application Doctolib, interface Professionnel de santé uniquement : saisir «SCINTIGRAPHIE OSSEUSE AMYLOSE» pour avoir accès à l'une des 3 plages de rendez-vous du service de Médecine nucléaire de l'HEGP. Il est ensuite demandé renseigner le contexte clinique dans l'indication et de transférer les coordonnées du patient.

LE RENDEZ-VOUS

Le jour du rendez-vous :

- Il est important que le patient soit prévenu en amont que l'acquisition en scintigraphie osseuse pour une recherche d'amylose se fait à **3h après injection de radiotracteur**. Le patient devra donc prévoir une plage horaire suffisante dans son emploi du temps pour la réalisation de l'examen.

LES RÉSULTATS

Les résultats sont donnés en score quantitatif de Perugini.

- Pour le clinicien prescripteur interne à l'HEGP : les résultats sont disponibles via DxCare.
- Pour le clinicien prescripteur externe à l'HEGP : les résultats sont envoyés personnellement.
- Pour le patient : un double des résultats est envoyé personnellement.

En cas de suspicion avérée d'amylose AL ou TTR, le patient devra bénéficier d'une prise en charge initiale hospitalière. Il est recommandé de prendre alors contact avec les référents identifiés du groupement Amylose Paris-Centre pour une consultation spécialisée.